APRÈS ART. 58 N° II-1237

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº II-1237

présenté par

M. Pellois, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Lauzzana, Mme Cattelot, M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:

« Développement agricole et rural »

Dans un délai de dix-huit mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la possibilité pour l'État d'allouer des financements supplémentaires au compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à attirer l'attention de la représentation nationale sur la nécessité de renforcer les moyens alloués au compte d'affectation spécial développement agricole et rural (CasDAR).

Le CasDAR est un outil essentiel pour permettre aux exploitations agricoles d'innover pour répondre aux enjeux multiples : adaptation et atténuation du changement climatique, renouvellement des générations, qualité des écosystèmes...

En 2019, la demande d'ouverture de crédits pour les deux programmes du CasDAR s'élevait à 136 millions d'euros en AE et en CP. Cette année, le Gouvernement a souhaité ramener le plafond d'ouverture des crédits à 126 millions d'euros.

APRÈS ART. 58 N° **II-1237**

Pour 2021, la prévision de recette de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles, qui alimente le compte d'affectation spécial, est supérieure à 136 millions d'euros. Le projet de plafonnement en 2021 des possibilités d'engagement et de payement à 126 M€ne permettrait pas de mettre en œuvre l'ensemble des crédits disponibles en 2021, à un moment où l'agriculture en a énormément besoin.

Cet amendement répond à une problématique soulevée par La Coopération Agricole.